



## commune de Sainte-Mère-Église

### Compte-rendu de la Réunion du Conseil municipal du 22 juin 2017

Date de convocation :

13/06/2017

Date d'affichage :

13/06/2017

Le vingt deux juin deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 49

Présents : 30

Votants : 41

#### Etaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, O. OSMONT, C. KERVADEC, C. JORET, D. LACOTTE, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, C. MAURER, S. MARAIS, S. MICHEL, A. HASLEY, A. MARIE, P. AUFRAY, M. BERNARD, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, E. VOISIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, L. CLAIRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, D. LEMAIRE

Excusés : V. LETOURNEUR ayant donné pouvoir à C. KERVADEC, S. VOISIN ayant donné pouvoir à C. MAURER, W. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à J. QUETIER, Mme BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, D. CORNIERE ayant donné pouvoir à M. JEAN, P. OLIVIER ayant donné pouvoir à M. BERNARD, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, A. LEGENDRE ayant donné pouvoir à P. DELADUNE, R. DIENIS ayant donné pouvoir à L. CLAIRE, JP JOUAN ayant donné pouvoir à O. OSMONT, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE

Absents : L. LEFEVRE, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA

Secrétaire : C. HAMCHIN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Quétier souhaite remercier les pompiers de Sainte-Mère-Eglise ainsi que la gendarmerie pour le travail accompli. Depuis lundi des départs de feu à plusieurs endroits ont été enregistrés et de façon troublante. Une intervention rapide des pompiers et la mobilisation importante des forces de gendarmerie ont permis d'arrêter un suspect en flagrant délit.

#### 63/2017- INFORMATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, ce sujet avait évoqué et il avait été demandé à la commission scolaire de se réunir. La parole est donnée à M. BERNARD qui indique qu'un questionnaire a été proposé à toutes les familles afin qu'elles se positionnent sur les deux propositions suivantes : maintien de la semaine à 4 jours et demi et avec des TAP (temps d'activité périscolaire) ou passage à la semaine de 4 jours

Les résultats sont :

Chef du Pont (66 réponses) 50 familles sont pour la semaine de 4 jours  
16 familles sont pour la semaine de 4 jours et demi

Sainte-Mère-Eglise (90 réponses) 56 familles sont pour la semaine de 4 jours  
34 familles sont pour la semaine de 4 jours et demi

Le conseil d'école de l'école du Manoir, à la majorité, a voté pour le retour à la semaine de 4 jours, ; celui de l'école de la Colombe ne s'est pas encore prononcé.

Un tour de table est réalisé où sont soulevés de nombreuses questions : devenir du personnel non titulaire qui s'était investi, la réorganisation des emplois du temps de personnel titulaire, l'accueil des enfants le mercredi matin sachant que la communauté de communes ne pourra, pour la rentrée 2017, permettre un accueil des enfants au centre de loisirs, la commune peut elle assurer cet accueil, la nécessité d'informer les parents au plus vite,

Selon le décret à paraître, il semble que sur demande conjointe du conseil d'école et de la municipalité, c'est le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de la Manche qui tranchera .

Le Conseil Municipal est invité à main levée, à se prononcer sous réserve du décret à paraître:

Retour à la semaine de 4 jours avec examen de la mise en place d'activités le mercredi matin : 37 voix

maintien en l'état avec semaine à 4 jours et demi et TAP : 2 voix

absentions : 2

Monsieur BERNARD évoque aussi les tarifs de la garderie, service rendu aux familles. Là encore il faut attendre la parution du décret, car l'aide au devoir devrait être assurée par les instituteurs. Le Conseil Municipal par 39 voix pour, 1 abstention, se déclare favorable à ce que le temps après l'école soit facturé aux familles. Ce point sera revu en conseil municipal dès que les informations seront connues.

Monsieur QUETIER propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : information sur la FDGDON (Fédération départementale groupements défense contre les organismes nuisibles de la Manche)

La parole est donnée à M. JEAN Marcel qui a assisté à l'assemblée générale. Il relate les différents domaines qui entrent dans ses actions : lutte contre les rats, les rongeurs aquatiques, les frelons asiatiques, les étourneaux, les corvidés.

#### **64/2017- REALISATION D'UN EMPRUNT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le budget annexe assainissement doit recourir à un emprunt de 50 000 € afin de financer les travaux du quartier de Beauvais. Après examen des différentes propositions bancaires, il est décidé de retenir l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 1,35 % avec un remboursement trimestriel sur 15 ans ; les frais de dossier s'élèvent à 30 € et le coût total à 5289,73 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la passation de contrat de prêt de 50 000 € avec la Caisse des Dépôts et consignations dans les conditions énoncées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- dit que la recette sera perçue sur le budget général
- dit que la dépense sera imputée sur le budget général.

### **65/2017- TRAVAUX D'ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS ; DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'Etat propose une aide à hauteur de 77 % pour des travaux d'isolation thermique (plafonds, murs, remplacement des huisseries) sur des bâtiments communaux tels que mairie, écoles, logements avec des matériaux respectant un niveau de performance ou des caractéristiques minimales de qualité. Est également éligible le remplacement des lampes d'éclairage public à vapeur de mercure par des LEDS. Ce dossier est porté par le Parc Naturel Régional des Marais.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document lié au dispositif de valorisation des certificats d'économie d'énergie.

### **66/2017 – DENOMINATION DE RUES**

La parole est donnée à M. LACOTTE qui présente les deux lieux qui restaient à nommer lors de la dernière réunion : impasse sur la RD 17 et le futur lotissement (terrain de M. NEVEU),

Vu l'urgence d'une numérotation dans l'impasse sur le RD 17, et considérant qu'il s'agit d'un terrain privé, il a été attribué le numéro « 10 Quater ». Par contre, il propose de nommer le futur lotissement « lotissement du Plain » puisqu'il se trouve en bordure de la route de Beuzeville au Plain. À l'unanimité le conseil Municipal valide cette proposition.

### **67/2017 -PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement d'un CAE – création et suppression de postes**

Monsieur Quétier informe que le contrat d'accompagnement à l'emploi dont bénéficie M. Paul LEMARINEL arrive à échéance. Il propose de le renouveler pour un an à compter du 4 juillet 2017 et à raison de 35 h par semaine au lieu de 28 h.

Par ailleurs Mme Delphine DUCOURTIOUX , ayant réussi un examen professionnel, peut être proposée au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 2e classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de renouveler le CAE au bénéfice de M. Paul LEMARINEL à compter du 04 juillet 2017 pour un an à raison de 35 h hebdomadaires,
- de créer le poste d'adjoint territorial du Patrimoine Principal 2e classe, à compter du 01 septembre 2017 et d'y nommer Mme Delphine DUCOURTIOUX
- de supprimer le poste d'adjoint territorial du patrimoine occupé par Mme Delphine DUCOURTIOUX à compter du 01 septembre 2017.

## **68/2017- AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC DE VAUXELLE**

Le GAEC de Vauxelle a présenté une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un élevage porcin sur la commune historique d'Angoville au Plain.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce dossier considérant que des parcelles sises sur la commune historique d'Ecoquenéauville sont impactées par le plan d'épandage des déjections produites par les animaux de l'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de Vauxelle (1 abstention),

## **69/2017 – ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le Maire informe les différentes conditions :

- 11 titulaires et 5 suppléants
- scrutin de liste
- liste paritaire
- obligation réunion du conseil municipal : le 30 juin. En raison d'un planning chargé, il est proposé la réunion à 8 h. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion sera réalisée le 4 juillet à 20 h 30.

Monsieur Quétier indique qu'il va mener une liste et invite les conseillers souhaitant être grands électeurs à se faire connaître. L'élection des sénateurs ayant lieu le dimanche 24 septembre 2017.

### **– QUESTIONS DIVERSES**

\* Mme HAMCHIN s'interroge sur la collecte des encombrants qui avait été prévue en juin. En raison d'un oubli, la mise en place d'une collecte va être réalisée pour la fin de l'année,

\* M. JEAN est chargé par M. Olivier PAUL de poser deux questions à l'assemblée :

1/ peut on rompre la convention qui lie la commune avec l'école privée ?

M. QUETIER répond qu'il est toujours possible de dénoncer une convention mais pas dans n'importe quelle condition. En l'état actuel des effectifs dans l'école du Manoir, la question n'est pas d'actualité.

2/ peut on quitter la CCBDC pour rejoindre la communauté d'agglomération du Cotentin ?

Le conseil municipal propose d'attendre la présence de M. PAUL pour répondre à cette question.

\* Mme MICHEL remercie la municipalité et particulièrement Julien PAPIN pour la mise en place du mobilier de la classe ULIS. Une photo à l'appui, montre la satisfaction des enfants.

\* M. LEBAS s'interroge sur la suppression d'un jeu pour enfants dans le Parc Ste Colombe. Ce matériel n'étant pas aux normes, il a été supprimé. A prévoir au prochain budget. Enfin,

pour la salle de la Petite vitesse, suite à une démonstration d'auto laveuse, elle va pouvoir être commandée.

\* Mme JORET intervient en rappelant que la commune ne cautionne pas l'action menée du 19 juin au 15 juillet sur la commune par la Croix Rouge Nationale.